



PRÉFÈTE DE LA SARTHE

La Préfète

Direction départementale des territoires de la Sarthe
Service Eau Environnement
Unité Prévention des Risques
Affaire suivie par : Pascal Moisy
Tél : 02 72 16 41 83
Courriel : pascal.moisy@sarthe.gouv.fr

Le Mans, le 02 JAN. 2014

La préfète de la Sarthe

à

Monsieur le Président de l'Autorité
Environnementale
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de
la Mer
Conseil Général de l'Environnement
et du Développement Durable
Autorité environnementale
Tour Séquoia
92055 LA DEFENSE-Cédex

Objet : Procédure d'examen « au cas par cas » sur la nécessité de soumission à évaluation
environnementale. Modification du Plan de Prévention du Risque Inondation d'Yvré l'Evêque
P.J. : 1 dossier

La commune de Yvré l'Evêque est concernée par le PPRI de la rivière Huisne à Yvré l'Evêque
approuvé le 17 mai 2001.

J'envisage de modifier le règlement du PPRI de la rivière Huisne à Yvré l'Evêque sur les
changements de destinations des constructions situées en zone réglementaire forte et en zone
réglementaire moyenne-secteur naturel sans modifier les plans de zonage.

En application de l'article R 122-17 du Code de l'Environnement sur l'évaluation
environnementale, ce projet de modification doit faire l'objet d'un examen au cas par cas par
l'autorité environnementale.

Aussi, je vous transmets un dossier présentant des éléments d'appréciation afin que vous
puissiez examiner l'intérêt ou non de réaliser cette évaluation et me transmettre une proposition
de décision.

La Préfète

Corinne ORZECOWSKI

Copie à :
- Préfecture DIRCOL BUP
- Mairie de Yvré l'Evêque

**Dossier de saisine de l'autorité environnementale
dans le cadre du dispositif d'évaluation environnementale
au cas par cas pour la modification partielle du PPRI de
la Commune de Yvré l'Evêque**

Sommaire

Contexte

Objectif de modification partielle du PPRI de la commune de Yvré L'Evêque

Description de la modification partielle du PPRI de la Commune de Yvré l'Evêque

Description des caractéristiques principales de la zone concernée

Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la modification partielle du PPRI de la Commune de Yvré l'Evêque

Contexte

La commune de Yvré l'Evêque est située juste en amont de la ville du Mans sur la rivière Huisne.

La première crue répertoriée de l'Huisne date de 1565.

Depuis 1889, l'Huisne a connu au moins 6 grandes crues :

- juin 1889 crue de retour de 50 à 100 ans
- janvier 1910, crue de retour 20
- novembre 1930 crue de retour de 50 à 100 ans
- janvier 1966 crue de retour 20 à 50 ans
- janvier 1995 crue de retour 60 ans

La commune de Yvré l'Evêque est concernée par le PPRI de la rivière Huisne à Yvré l'Evêque approuvé le 17/05/2001. Sur les communes limitrophes d'Yvré l'Evêque, il existe les PPRI suivants :

- PPRI de la Vallée de l'Huisne approuvé le 01/09/2005 en amont d'Yvré l'Evêque
- PPRI du Mans approuvé le 20/03/2000 en aval d'Yvré l'Evêque

Le PPRI de Yvré l'Evêque a plus de 15 ans et est restrictif concernant les changements de destination.

Pour ces raisons, il apparaît nécessaire de réaliser une modification partielle du PPRI de Yvré l'Evêque.

Objectif de la modification partielle du PPRI de la Commune de Yvré l'Evêque

L'objectif de la modification partielle est d'assouplir les règles concernant le changement de destination de certains bâtiments situés en zone réglementaire forte et en zone réglementaire moyenne naturelle, tout en incluant des mesures de réduction de la vulnérabilité.

Description de la modification partielle du PPRI de la Commune de Yvré l'Evêque

La modification partielle du PPRI de la commune d'Yvré l'Evêque sera réalisée de la manière suivante :

Modification du règlement afin d'autoriser le changement de destination de constructions existantes pour des bâtiments situés en zone réglementaire forte et en zone réglementaire moyenne (secteur naturel) pour la création « d'équipements d'intérêt collectif et services publics » prévue au **4° de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme** pour la sous-destination suivante :

locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés destinés à assurer une mission de service public et aussi sous réserve des prescriptions suivantes :

- le plancher bas des bâtiments sera situé hors d'eau de la cote de référence (centennale)
- les réseaux électriques et équipements sensibles (chaudières ...) seront hors d'eau ;
- les matériaux mis en place sous la cote de référence seront insensibles à l'eau ;
- des mesures d'étanchéité des bâtiments sous le niveau de référence seront mises en œuvre
- locaux sans hébergement et fermés au public
- les stockages de polluants seront mis hors d'eau
- l'arrimage des cuves et autres objets flottants
- avec accès direct des locaux à partir de la zone réglementaire moyenne ou faible (par une rampe, passerelle ou autre)

Les cartes des zonages réglementaires ne sont pas modifiées.

Le PPRI modifié partiellement constituera une servitude d'utilité publique qui sera annexée aux PLU. Il s'imposera aux projets de permis de construire et au bâti existant.

Description des caractéristiques principales de la zone concernée

1- Pour la zone réglementaire forte

Dans cette note, les principaux enjeux sont:

- Captage d'eau potable pour la ville du Mans en aval immédiat du PPRI d'Yvré l'Evêque « Usine des Eaux »
- Patrimoine culturel : pont romain ou pont de pierre
- Friche industrielle : ancien site GFL (usine de matelas)

2- Pour les zones réglementaires moyenne ou faible

Un nombre restreint d'habitations seraient touchées sur l'ensemble de la commune (maxi 15 à 20 habitations).

Concernant les ZNIEFF, une partie (2 ha / 2,5 ha) de la ZNIEFF est située en zone réglementaire moyenne (secteur naturel) du PPRI de l'Huisne à Yvré l'Evêque :

Voir plan joint avec zone orange

ZNIEFF n° 520007287 : bois de Changé (ou de l'Epau)

et quatre ZNIEFF situées sur la commune ou à proximité d'Yvré l'évêque:

ZNIEFF n° 520008773 : bois de Changé (ou de l'Epau)

ZNIEFF n° 520016247 étangs de la fourche d'Auvours

ZNIEFF n° 520008775 abord de la RN 23 entre Bois de Changé et le Tertre Rouge

ZNIEFF n° 520006667 étangs saint Mars la Brière et camp d'Auvours

Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre de la modification partielle du PPRI de la Commune de Yvré l'Evêque

Le PPRI vise principalement à interdire les constructions nouvelles dans les zones soumises aux aléas forts et réduire la vulnérabilité dans les autres zones. Ainsi la modification partielle du PPRI de la Commune de Yvré l'Evêque reprendra les prescriptions du PPRI actuel qui a un impact favorable pour l'environnement:

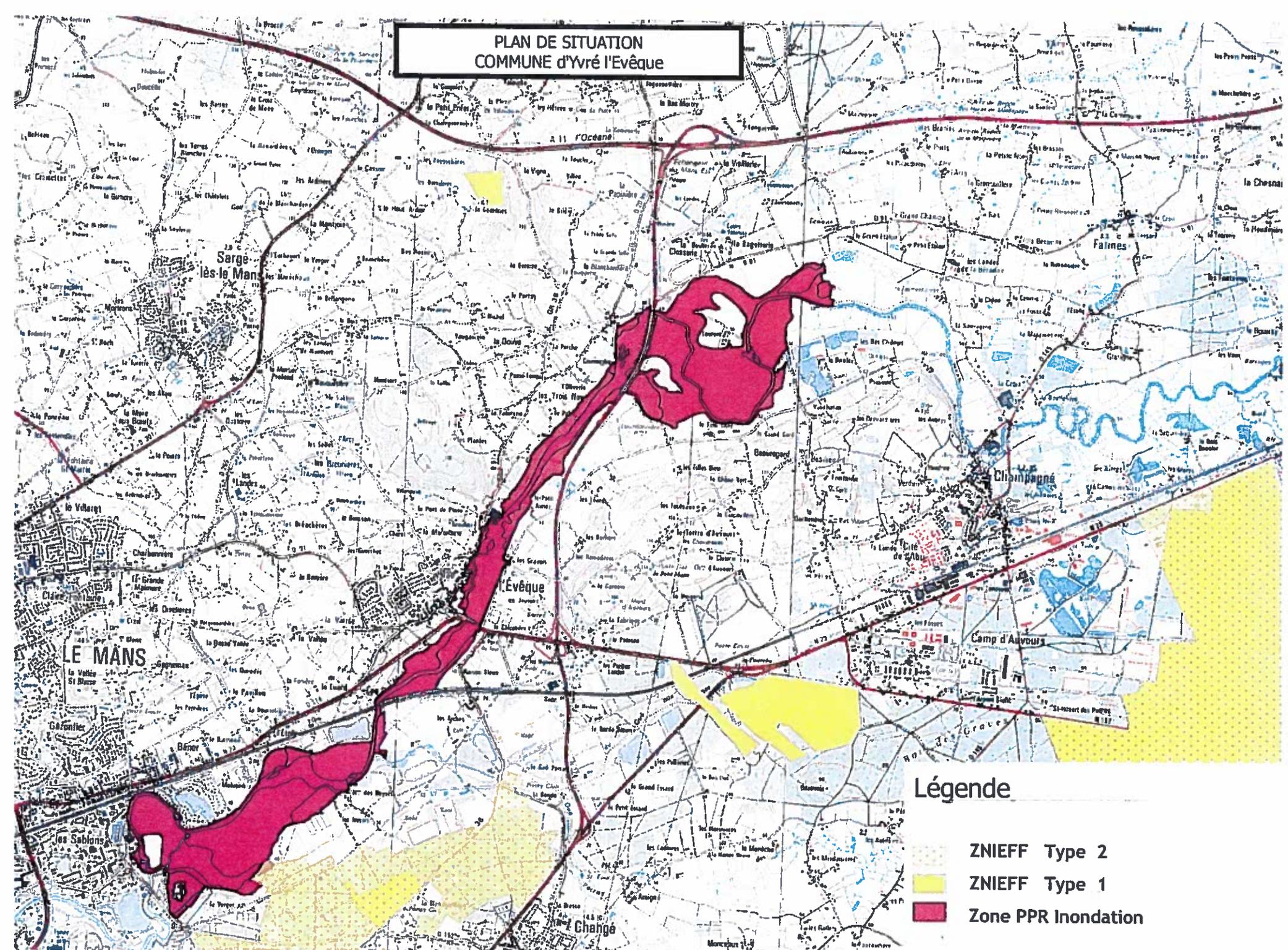
Par ailleurs, le futur PPRI modifié partiellement imposera des mesures de réduction de la vulnérabilité pour le changement de destination des constructions existantes, qui inclut les prescriptions suivantes telles que l'arrimage des cuves et objets flottants, la mise hors d'eau des matières polluantes, l'installation des chaudières au-dessus de la cote de référence.

Le futur PPRI modifié partiellement aura ainsi un impact favorable sur l'environnement et la santé humaine.

Plans joints :

- Plan de situation
- Plan de zonage du PPRI actuel
- Plan des ZNIEFF
- Plan avec zonage du PPRI actuel (en rouge) et de la ZNIEFF n° 520007287 (en jaune) et zone commune au PPRI et à la ZNIEFF en orange

PLAN DE SITUATION COMMUNE d'Yvré l'Évêque



Légende

ZNIEFF Type 2

ZNIEFF Type 1

Zone PPR Inondation

Plan de zonage du PPR Inondation
de l'Huisne à Yvré-l'Evêque

Eveque

Changé

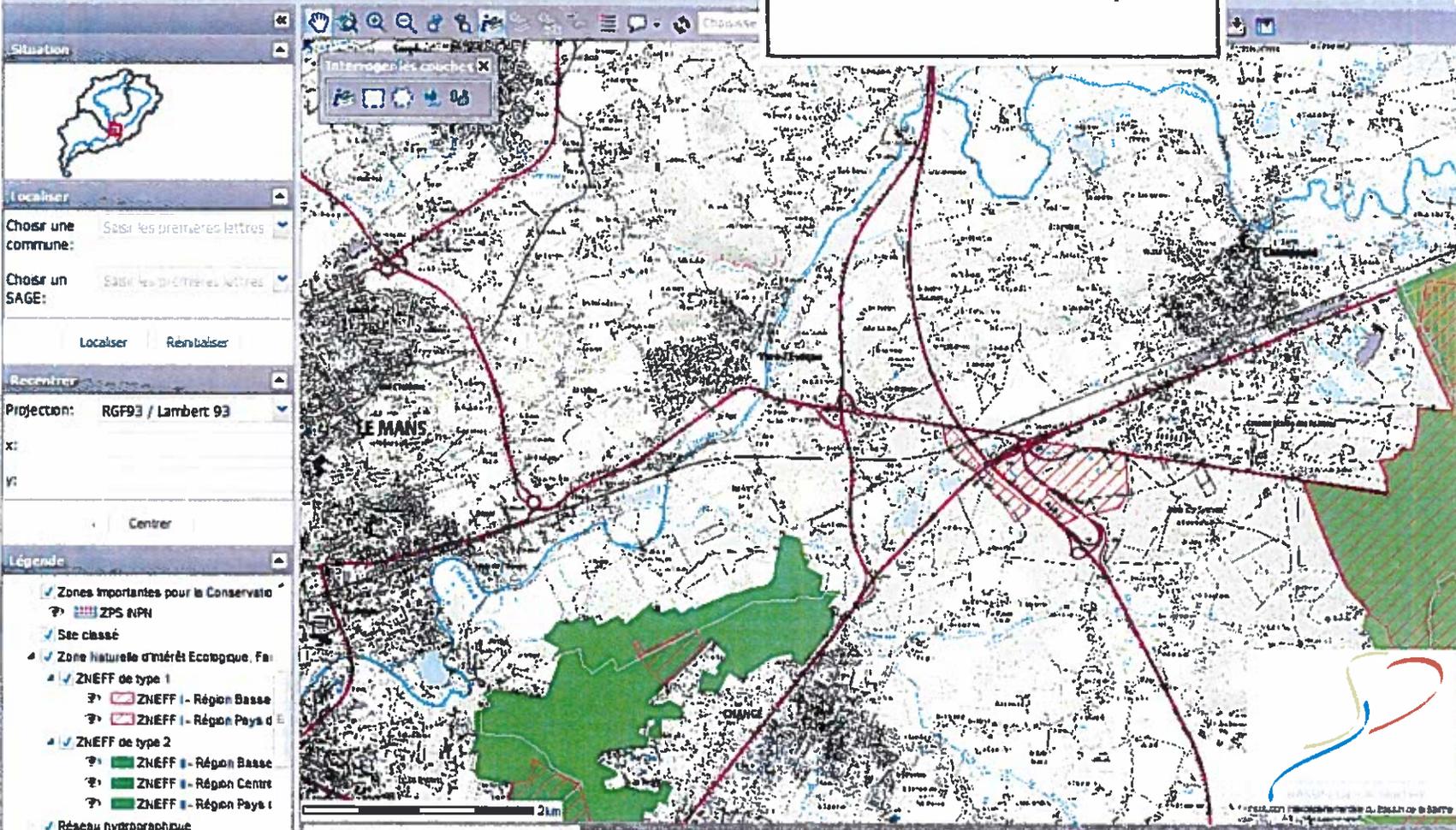


Milieux naturels

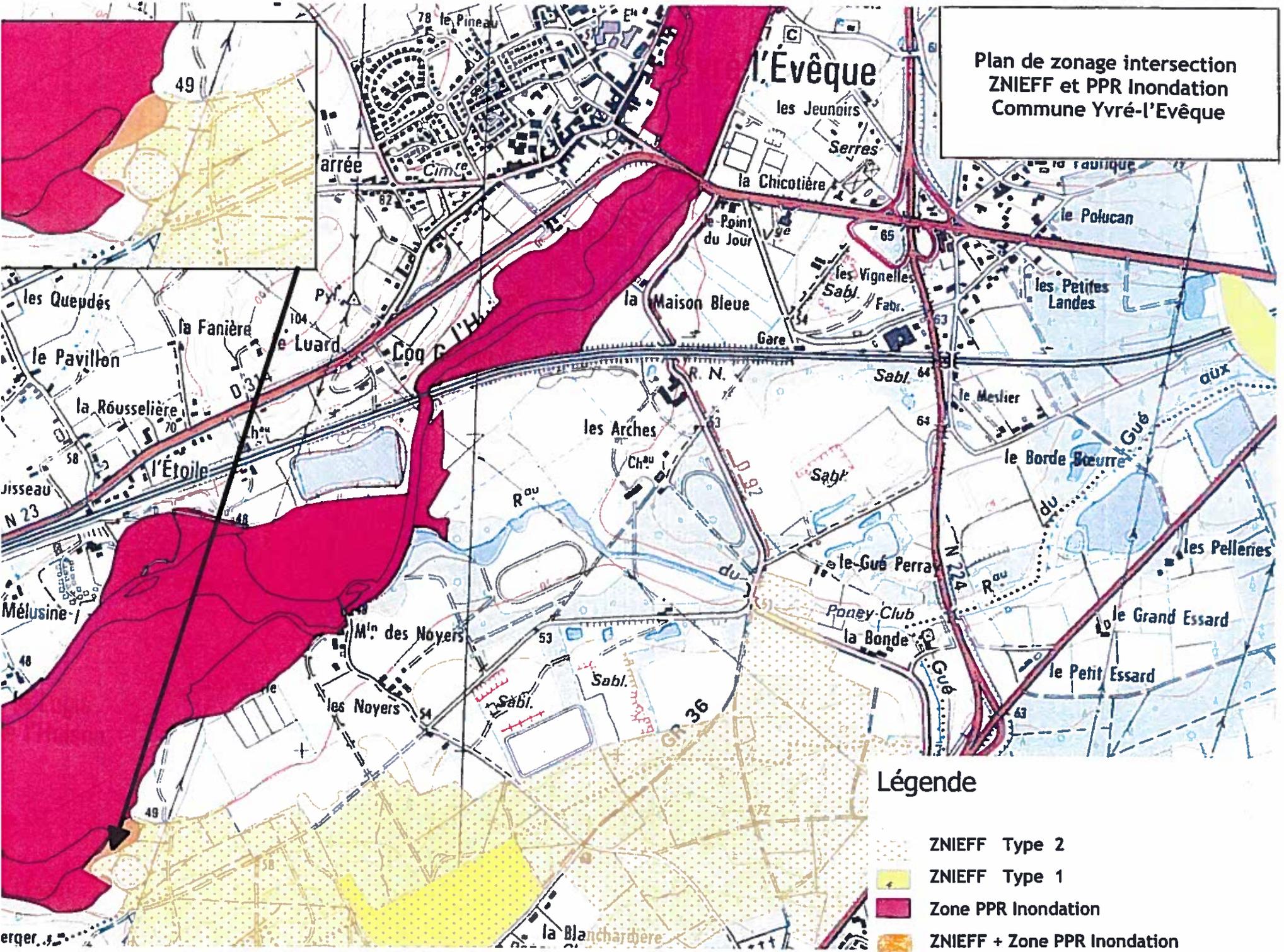
Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Sarthe
SAGE Hulne, Sarthe Amont et Sarthe Aval

Plan de zonage des ZNIEFF Commune Yvré-l'Evêque

[Retour à la liste de cartes](#)



Plan de zonage intersection
ZNIEFF et PPR Inondation
Commune Yvré-l'Évêque



Légende

- ZNIEFF Type 2
- ZNIEFF Type 1
- Zone PPR Inondation
- ZNIEFF + Zone PPR Inondation